

Commune de Bry

République française, Département du Nord

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 10 janvier 2023

Convocation en date du : 22 décembre 2022

Nombre de Membres : 11

En exercice ayant pris part à la délibération : 10 dont 2 procurations

Le dix janvier deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des associations de la Mairie de Bry, sous la présidence de Monsieur Bertrand FLAMENT, Maire.

Etaient présents : Messieurs FLAMENT, MARLIN, LHOTELLERIE, DESTOMBES
Mesdames FOURNIER, THIRY, SERET, DELOBEL

Absents excusés : Messieurs ROMAIN (Pouvoir à M. Lhotellerie), LEDIEU (Pouvoir à M. Marlin)
Madame GRAUX

Secrétaire de séance: Madame FOURNIER Véronique

OBJET : DELIBERATION 001/2023 – Procédure de Marché Public à Procédure Adaptée – Travaux d'aménagement d'une mare de tamponnement et réfection de la rue du Bessois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, le montant du projet de *Travaux d'aménagement d'une mare de tamponnement et réfection de la rue du Bessois* dépassant 40.000,00 HT, il doit faire l'objet d'un Marché Public à Procédure Adaptée.

Monsieur le Maire propose, en premier lieu, à l'Assemblée d'entériner le fait que la maîtrise d'œuvre soit confiée à la société **Christiane DELVAUX, Paysagiste – Bureau d'études** sise 7 chemin des Croix à LE QUESNOY (59530) pour la partie aménagement paysager et par le **Cabinet TOPO-PROJET** sis 197 rue du Centre à Gommegnies (59144) pour la partie assainissement et voirie.

Le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre s'élève à **15.043,80 € HT** soit à la somme de **15.738,89 € TTC**.

Suite au rapport de la commission d'ouverture des plis, les lots sont attribués de la manière suivante :

	Société	Montant	
		HT	TTC
Lot 1 – Travaux d'assainissement et de voirie	Ets DUBOIS TP Sise Champs du Corbeau à SEBOURG (59990)	188.579,40	226.295,28
Lot 2 – Aménagement Paysager	SARL NORD FORET Sise 6 rue du Culot à BRY (59144)	21.083,00	25.299,60
TOTAL		209.702,40	251.594,88

Le montant du projet proposé s'élève donc à **224.746,20 € HT**, soit à la somme de **267.333,77 € TTC**.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré décide par :

10 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 Abstention(s):

- D'**approuver** le projet,
- D'**entériner** le choix de la maîtrise d'œuvre,
- D'**approuver** la mise en place d'une procédure de MAPA,
- D'**approuver** l'attribution des lots,
- D'**autoriser** le Maire à signer tous les documents afférents au dit marché,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré à Bry, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Bertrand FLAMENT

La Secrétaire de séance,
Véronique FOURNIER

Publiée le : 12/01/2023

Transmission au Représentant de l'État par voie dématérialisée selon le bordereau d'acquittement.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.